

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
15 avril 2026

PUBLIE LE : 20 AVR. 2026

Délibération n°260415-8 : Compte rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président sortant le neuf avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président sortant, puis de Madame Maria WENTHOLT, doyenne de l'assemblée, puis de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

PRESENTS

AIGREMONT	Diane ROUSSEAU, DELEGUEE TITULAIRE
	Emilie DELESALLE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Christophe PRIOUX, DELEGUE TITULAIRE
	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
	Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Claude MOLLY-MITTON, MEMBRE DE DROIT
MAREIL-MARLY	Jérémie MATHE, DELEGUE TITULAIRE
	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Damien VANDENDRIES, DELEGUE TITULAIRE
	Virginie DOUELLOU, DELEGUEE TITULAIRE
	Benoît BURGAUD, DELEGUE SUPPLEANT
	Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Aymeric LELIEVRE, DELEGUE SUPPLEANT
	Charles-Henri GARNIER, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Jean-Claude LEMOULT, DELEGUE SUPPLEANT
	Albane DE THIERRENS, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Benoît MARTIN, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Agathe PAUMIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur Adjoint du Dôme
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Elsa BAUGER, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	16
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	13, sauf pour le vote des PV des séances précédentes

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 19 octobre 2022.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n°2026-01

OBJET : Marché n°PIS22S – Nettoyage et entretien des locaux pour les Syndicats Intercommunaux – Avenant 1 - Signature

Il a été décidé d'approuver l'avenant 1 au marché de nettoyage et d'entretien des locaux pour les Syndicats Intercommunaux conclu avec la société SAS ATYPIQUE sise 8 rue de Verdun 91370 VERRIERES LE BUISSON, prolongeant le marché du 1^{er} mars 2026 au 31 mars 2026 inclus ; les autres dispositions contractuelles demeurant inchangées.

Décision n°2026-02

OBJET : Marché n°PIS25H – Nettoyage et entretien des locaux pour les Syndicats Intercommunaux - Signature

Il a été décidé :

. de confier la réalisation de la prestation de nettoyage et d'entretien des locaux pour les Syndicats Intercommunaux à la société SAS ATYPIQUE sise 8 rue de Verdun 91370 VERRIERES LE BUISSON.

. de signer l'accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents afférent pour un montant minimum annuel de 0 euro HT et un montant maximum annuel de 70 000 euros HT et pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2026, reconductible tacitement 2 fois par périodes d'un an.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 20 AVR. 2026

Transmis en préfecture et affiché le 20 AVR. 2026

Jérémie MATHE
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal